

## COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 14 mars 2023

à 20 heures 00

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)  
Secrétaire de séance Rudi HELMSTETTER

**Etaient présents:** Pascal ANSTETT, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Valérie DORMEYER, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

**Excusé(es) et représenté(es) par :**

**Excusé(es):** Didier BECK, Pascal MEUNIER, Alain MEYER

**Absent(es):**

**Quorum : 8**

Ordre du Jour

Approbation du PV du 30 janvier 2023

- 1) Comptes administratifs 2022
- 2) Budget Principal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
- 3) Service assainissement AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
- 4) Budget Lotissement AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
- 5) Comptes de gestion de l'exercice 2022
- 6) Budgets Primitifs 2023
- 7) Autorisation de mouvements de crédits
- 8) Subventions aux différents organismes
- 9) Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023 - modification de la délibération du 30 janvier 2023
- 10) Décompte des charges du logement du rez-de-chaussée 2, rue Principale
- 11) Cessation de bail du logement 1, rue de Struth, petit logement situé au-dessus du Centre de Secours
- 12) Mise en place d'un contrat de location du bureau de la Mairie avec le SIVOS de la Porte des Vosges du Nord
- 13) Autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission à la représentante de l'Etat - Extension du périmètre des actes aux marchés publics
- 14) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE LA SECRETAIRE
- 15) Location de la chasse communale - affectation du produit de la location de la chasse des terrains communaux
- 16) Location de la chasse communale: mode de consultation des propriétaires
- 17) Location de la chasse communale: Commission Consultative Communale de la Chasse

<b>DE_2023_008B Comptes administratifs 2022</b>
---

Le Maire, présente les comptes administratifs de l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

<b>1° BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
- section de fonctionnement résultat de fonctionnement <b>EXCEDENT</b>	638 530,54 <b>573 709,24 €</b>	1 212 239,78
- section investissement résultat d'investissement <b>EXCEDENT</b>	45 402,53 <b>573 709,24 €</b>	264 714,72
Résultat de clôture <b>EXCEDENT</b>	<b>793 021,43 €</b>	
<b>2° BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
- section d'exploitation résultat d'exploitation <b>EXCEDENT</b>	127 757,03 <b>264 350,02 €</b>	392 107,05
- section investissement résultat d'investissement <b>EXCEDENT</b>	103 190,46 <b>12 550,67 €</b>	115 741,13
Résultat de clôture <b>EXCEDENT</b>	<b>276 900,69 €</b>	
<b>3° BUDGET ANNEXE</b>		
<b>Lotissement « Les Vergers »</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
- section de fonctionnement résultat de fonctionnement <b>DEFICIT</b>	48 499,73 <b>48 499,73 €</b>	0
- section investissement <b>EXCEDENT</b>	200 000,00 <b>27 358,54 €</b>	227 358,54
Résultat de clôture <b>DEFICIT</b>	<b>21 141,19 €</b>	

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. ANSTETT Pascal adopte les Comptes Administratifs 2022, en l'absence du Maire.

Votes exprimés : 11  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 1

**DE\_2023\_009B Budget Principal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2022, ce jour 14 mars 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent en section de fonctionnement de :	<b>573 709,24 €</b>
un excédent en section investissement de :	<b>219 312,19 €</b>

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_010B Service assainissement AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2022, ce jour 14 mars 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent en section d'exploitation de :	<b>264 350,02 €</b>
un excédent en section investissement de :	<b>12 550,67 €</b>

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_011B Budget Lotissement AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2022, ce jour 14 mars 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit en section de fonctionnement de :	<b>48 499,73 €</b>
un excédent en section investissement de :	<b>27 358,54 €</b>

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## **DE\_2023\_012B Comptes de gestion de l'exercice 2022**

L'Adjoint au Maire soumet au conseil municipal, les comptes de gestion 2022 des budgets : de la commune , du service assainissement et du Lotissement « Les Vergers » établis par le receveur municipal.

Les présents comptes de gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

Le conseil municipal ayant entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, ce jour 14 mars 2023, déclare que les comptes de gestion de la commune, du service assainissement et du budget annexe Lotissement « Les Vergers », n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## **DE\_2023\_013B Budgets Primitifs 2023**

Le Maire présente le budget primitif principal et les budgets annexes 2023 arrêtés comme suit :

<b>1° <u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
- section de fonctionnement	1 326 462,24 €	1 326 462,24 €
- section d'investissement	1 455 157,26 €	1 455 157,26 €
<b>2° <u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u></b>		
- section d'exploitation	539 319,64 €	539 319,64 €
- section d'investissement	287 324,47 €	287 324,47 €
<b>3° <u>LOTISSEMENT LES VERGERS</u></b>		
- section de fonctionnement	506 141,19 €	506 141,19 €
- section investissement	485 000,00 €	485 000,00 €

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_014B Autorisation de mouvements de crédits**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 19/12/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibérations, Autorise le Maire à :

- Pour l'exercice 2023, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sarre-Union pour mise en œuvre.

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DE\_2023\_015B Subventions aux différents organismes**

Art	Libellé	Pour mémoire budget 2022	Vote du budget 2023
65568	<b>CONTRIB. AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT</b>	<b>22 000</b>	<b>25 000</b>
	Syndicat du Parc des Vosges du Nord	1 500	2 000
	SICES Drulingen	21 500	23 000
657351	<b>SUBVENTION FONCTIONNEMENT SIVOS</b>		<b>10 000</b>

657363	<b>SUBVENTION AU BUDGET LOTISSEMENT</b>		<b>48 499,73</b>
657364	<b>SUBVENTION AU BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
65738	<b>AUTRES ORGANISMES</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
	Collège Drulingen	200	420
	Autres établissements scolaires	-	-
65748	<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
	Ass. Paralysés	50	50
	Ligue contre le Cancer	65	65
	Bleuet de France	50	50
	Croix –Rouge	150	150
	Société d'Histoire Alsace Bossue	80	80
	Ass. Mémorial Alsace-Moselle	80	80
	Prévention Routière	70	70
	Ass. Fran.contre Myopathie	80	80
	Société d'Histoire de Saverne	50	50
	Ass. Accueil Sarre-Union	200	200
	Aides Délégation Dépt.	50	50
	Amicale des secrétaires de mairie d'Alsace Bossue	70	70
	Coopérative scolaire du RPI	580	570
	Banque alimentaire	150	150
	Une rose un espoir	150	150
	Les restaurants du cœur	100	100
	Autres	13 025	13 035

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DE\_2023\_016B Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année - modification de la délibération du 30 janvier 2023**

VU la délibération du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal fixant les taux des impôts à :

TFPB : **26,38 %**

TFPNB : **92,66 %**

Il est nécessaire de voter également le taux de la taxe d'habitation **sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,**

Il est proposé de reprendre le taux appliquée précédemment soit :

TH : **10,29 %**

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DE\_2023\_017B Décompte des charges du logement du rez-de-chaussée 2, rue Principale**

VU le relevé du compteur eau effectué en date du 3 février 2023,  
 VU la facture d'EAU 2022,  
 VU le taux de la redevance ASSAINISSEMENT 2022,  
 VU le décompte des charges présenté par le Maire,

Le conseil municipal,

- approuve le montant des charges dues pour la période du 21 novembre 2022 au 3 février 2023  
 soit :

Charges dues :

€	- EAU	(consommation)	23,544 m <sup>3</sup> x 2,488 =	58,58
	+ taxe d'assainissement		23,544 m <sup>3</sup> x 1,606 =	37,81 €
			<b>Total</b>	<b>96,39 €</b>

- CHAUFFAGE EAU CHAUDE SANITAIRE 868,48 L x 1,28 € = 1 111,65 €  
 et  
 CHAUFFAGE RADIATEURS

**Avances sur charges pour le mois de janvier - 200,00 €**  
**Participation aux frais engagés par les locataires - 39,90 €**

**Reste à payer : 871,75 €**

- charge le Maire d'établir le titre correspondant pour M. MORGENTHALER Anthony et Mme VAGOST Claire, locataire du logement jusqu'au 3 février 2023.

Votes exprimés : 12  
 Votes POUR : 12  
 Votes CONTRE : 0  
 Abstentions : 0

**DE\_2023\_018B Cessation de bail du logement 1, rue de Struth, petit logement situé au-dessus du Centre de Secours**

VU la demande de résiliation du bail de Mme OSTER Stella et M. BOOS Cédric en date du 28/02/2023,

Le conseil municipal,

- accepte la fin de bail avec effet au 20 mars 2023.

Votes exprimés : 12  
 Votes POUR : 12  
 Votes CONTRE : 0  
 Abstentions : 0

**DE\_2023\_019B Mise en place d'un contrat de location du bureau de la Mairie avec le SIVOS de la Porte des Vosges du Nord**

Le conseil municipal décide de louer au SIVOS de la Porte des Vosges du Nord, Syndicat à vocation scolaire, pour le secrétariat les bureaux et la salle de réunion de la mairie, situés 7 rue Principale

- d'une superficie de 118 m<sup>2</sup>

- pour usage professionnel : secrétariat du syndicat

- à compter du **01/01/2023**

- pour une durée de **1 AN reconductible** tacitement d'année en année sauf notification de congé par l'une ou l'autre partie, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois avant la date anniversaire du contrat de location.

- le montant ANNUEL du loyer est fixé à : **500 € fixe**.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de location.

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DE\_2023\_020B Autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission à la représentante de l'Etat - Extension du périmètre des actes aux marchés publics**

VU la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 25 mars 2013 signée entre :

1) la **Préfecture du Bas-Rhin** représentée par le Préfet, Monsieur Stéphane BOUILLON, ci-après désignée : le « **représentant de l'État** ».

2) et la **Commune de PETERSBACH** représentée par son Maire, Monsieur Christian SCHMITT agissant en vertu d'une délibération du 11 mars 2013 ci-après désignée : la « **collectivité** ».

VU l'avenant n°1 à la convention décidant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux documents budgétaires en date du 07 décembre 2017,

VU l'avenant n°2 à la convention concernant le changement d'opérateur, en date du 7 février 2017,

Le conseil municipal décide, décidant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux marchés publics.

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DE\_2023\_021B CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE LA SECRETAIRE**

VU le passage à la DSN pour les indemnités annuelles de secrétariat des Associations Foncières,  
VU l'impossibilité pour l'AF de Petersbach de souscrire à un logiciel de paie pour une indemnité annuelle,  
VU avec le service PAIES de l'ATIP, cette mission n'a pas de surcoût pour la commune,  
Le maire propose Conseil Municipal de prendre en charge cette indemnité annuelle et demander le reversement du montant brut de 230 € à l'Association Foncière de Petersbach.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire a signer la convention et de réaliser cette action pour le compte de l'Association Foncière de Petersbach.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_022B Location de la chasse communale - affectation du produit de fermage**

VU la délibération de ce jour portant sur le mode de consultation des propriétaires

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide que le produit de la location de la chasse concernant les terrains appartenant à la commune restera à la commune et sera utilisé dans l'intérêt général.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_023B Location chasse communale: mode de consultation des propriétaires**

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

**Vu** les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,

- charge le Maire d'organiser la consultation.

Votes exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_024B Location de la chasse communale: commission communale consultative**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2014-2033.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**1° Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.**

**Désigne Monsieur Christian FAUTH, président de la 4C,**

**Mr Rudi HELMSTETTER et Berni ZIMMERMANN en qualité de représentant de la commune**

**2° décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.**

Votes exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Divers**

**a) Petit logement au-dessus du Centre de Secours, 1 rue de Struth**

Fixation du montant du loyer : 430 € + 31 € de charges pour le nettoyage des communs.

**b) Réunions diverses**

- SICES : Pascal ANSTETT fait le compte-rendu.
- Assemblée générale de l'Association pour la Gestion de la salle polyvalente : Richard JUNG démissionne comme Président, Christian THIEBOLD prend sa relève.
- Bibliothèque : le maire fait le compte-rendu et indique les nouveautés à savoir :  
Le 17/03/2023 de 19h à 21h et le 25/03/2023 à partir de 20h : soirée jeux animés par Pierre BRAILLON et La Cachee Ludique.

**c) Travaux**

- Le maire fait le compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier avec EPURE et ES pour le projet de chaufferie collective.
- Rue des Vosges : la rue est régulièrement empruntée par des poids lourds qui sont mal aiguillés par leur GPS, il est nécessaire de mettre des panneaux supplémentaires pour régler ce souci, le maire va prendre contact avec la CEA de Bouxwiller pour voir ce qui est autorisé.

**d) Divers**

- La campagne de stérilisation des chats est prolongée jusqu'au 30 avril 2023
- Le conseil municipal valide les plans du fleurissement 2023 proposés par Guillaume.

Le secrétaire de séance  
Rudi HELMSTETTER



Le Maire  
Christian FAUTH



## COMMUNE DE PETERSBACH

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 14/03/2023

Date de la convocation: 06/03/2023

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
ANSTETT Pascal	Adjoint Au Maire	
BECK Didier	Conseiller Municipal	Excusé
BIEBER Sylvie	Conseillère Municipale	
BRUMM Stella	Conseillère Municipale	
DORMEYER Valérie	Conseillère Municipale	
FAUTH Christian	Maire	
HELMSTETTER Rudi	Conseiller Municipal	
HOFFMANN Sabine	Conseillère Municipale	
KLEIN Sophie	Conseillère Municipale	
MEUNIER Pascal	Conseiller Municipal	Excusé
MEYER Alain	Conseiller Municipal	Excusé
QUINTO Mario	Conseiller Municipal	
SCHEID Philippe	Conseiller Municipal	
THIEBOLD Christian	Conseiller Municipal	
ZIMMERMANN Berni	Adjoint Au Maire	